

Les produits forestiers représentent 45 % des exportations de la province. Comme vous le savez, les mesures commerciales adoptées par les Américains ont particulièrement nui à cette industrie. Les dispositions relatives au règlement des différends contribueront considérablement à la création d'un environnement rationnel et sûr pour nos exportations de produits forestiers.

Outre qu'il ouvre de plus grands débouchés à l'exportation des produits forestiers, l'Accord permettra d'exporter de nouveau en franchise les bardeaux de cèdre rouge de l'Ouest, une fois éliminés les droits de douane exceptionnels actuels. L'Accord prévoit également que le Canada peut maintenir ses contrôles sur les exportations de billes, ce qui permettra de protéger les emplois dans les scieries de la Colombie-Britannique.

L'agriculture est également une industrie importante dans cette province. L'Accord établit un ensemble de mesures destinées à libéraliser le commerce. Un grand nombre de ces mesures visent des produits particuliers.

Par exemple, chaque partie a exempté l'autre des restrictions prévues dans sa législation en ce qui concerne l'importation de viande. Ce qui signifie que le libre-échange s'appliquera dorénavant au boeuf et au veau.

L'Accord assure une protection spéciale aux producteurs de fruits et légumes de la Colombie-Britannique. Nous pourrons, pendant 20 ans, appliquer des droits de douane spéciaux en cas de baisse anormale des prix.

L'Accord élimine progressivement les mesures protectrices de fixation des prix et d'inscription au catalogue des vins et spiritueux, tout en protégeant les établissements vinicoles domaniaux de la Colombie-Britannique. Nous nous efforçons ardemment, avec le gouvernement provincial et les représentants de l'industrie, de mettre au point un ensemble de mesures spéciales d'ajustement à l'intention des viticulteurs et de l'industrie vinicole de la Colombie-Britannique.

L'Accord renforcera la capacité qu'a actuellement l'industrie de l'énergie de la Colombie-Britannique de se développer, d'engendrer des revenus plus importants et de créer des emplois. Il permettra aussi de créer un environnement plus stable pour l'investissement dans des projets énergétiques - ce qui non seulement avantagera les citoyens de cette province, mais renforcera aussi la sécurité de tous les Canadiens sur le plan de l'énergie.

La Colombie-Britannique se voit, en vertu de l'Accord, garantir ses exportations d'énergie hydro-électrique aux Etats de l'Ouest. Les États-Unis obligeront la Bonneville Power Administration à accorder à British Columbia Hydro le